

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ
ARRÊTÉ DU MAIRE

Département AUBE Canton NOGENT SUR SEINE Commune NOGENT SUR SEINE

N° 2021 / 15 - ADM

ARRÊTÉ DE NUMÉROTAGE
Rue Fontaine Baron

Le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L2213-28 ;
Vu l'absence de numérotation sur une partie de cette rue ;
Considérant la nécessité d'établir une numérotation sur cette voie ;
Considérant la demande du Géomètre-expert en date du 19 avril 2021 ;

ARRÊTE

Article 1 :

Le lot A parcelle E n°681 partie d'une superficie de 5000 m² est établie au numéro 12 rue Fontaine Baron.

Le lot B parcelle E n°681 partie, rattaché au Lot A, d'une superficie de 25 m² est établie au numéro 12 rue Fontaine Baron.

Le lot C parcelle E n°681 partie d'une superficie de 9552 m² est établie au numéro 14 rue Fontaine Baron.

Article 2 : L'application de ces numérotages est effective à réception du présent arrêté.

Article 3 : La fourniture de la plaque correspondante est à la charge de la commune.

Article 4 :

- Madame le Maire de Nogent-sur-Seine,
- Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Nogentais,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers de Nogent-sur-Seine,
- Monsieur le Capitaine Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Nogent S/S,
- Le Service du Cadastre de l'Aube,
- ERDF,
- GRDF,
- France Télécom,
- Monsieur le Receveur Principal de la Poste de Nogent sur Seine,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui est affiché et publié dans les conditions légales.

A Nogent-Sur-Seine, le 10 juin 2021

Madame Le Maire
Estelle BOMBERGER-RIV

